



Corrigé du Brevet blanc deuxième partie

publié le 15/06/2010

Paragraphe du devoir d'histoire

La Seconde Guerre mondiale laissa derrière elle un bilan terriblement lourd, sur le plan humain, matériel et moral.

Toute l'Europe est dévastée, notamment au nord et à l'est de la France, en Allemagne, dans toute l'Europe centrale et orientale ainsi qu'en URSS. Il faut reconstruire villes, logements, industries, voies de communication, et même remettre en culture les champs de certaines régions.

Le nombre de victimes est estimé à près de 60 millions. Parmi ces victimes, on compte énormément de civils (pour plusieurs raisons : la déportation dans les camps nazis ont causé la mort de 9 millions de personnes dont plus de 5 millions de juifs ; la répression des civils dans les zones occupés lors d'actes de résistance, ainsi que les bombardements de terreur sur les villes.

Cette guerre et ces terribles dévastations sont la conséquence de la guerre d'agression de l'Allemagne nazie et des ses alliés italiens et japonais. Les nazis allemands mettant en oeuvre leur idéologie de haine basée sur l'affirmation de l'inégalité entre les homme et les races, ont voulu réduire des peuples en esclavage (les Slaves de l'"espace vital") et en anéantir d'autres : comme les juifs ou les tsiganes. Pour les nazis, les juifs étaient responsables des difficultés du pays ; considérés comme des parasites nuisibles, ils furent d'abord persécutés, exclus de la vie sociale et politique du pays, ils ne devaient pas se mélanger à la race aryenne, dont ils troubleraient la pureté et qu'ils menaçaient : le génocide à partir de 1942 est l'aboutissement de cette idéologie raciste.

C'est pourquoi, à la fin du conflit, après la découverte de l'ampleur de ces crimes, les Alliés décidèrent de juger les responsables nazis, et non de les exécuter sommairement. Au cours du procès de Nuremberg, qui dura près d'un an, l'audition de nombreux témoins permit de faire éclater au grand jour l'horreur des crimes nazis. La notion juridique de crime contre l'humanité fut créée, rendant imprescriptible les crimes nazis.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.